

Les conséquences de la Loi Taubira

Article rédigé par *Bernard Lugan*, le 22 octobre 2012

L'on croyait avoir tout vu à propos de la repentance ! Or, au moment où, à Gorée, François Hollande se couvrait la tête de cendres (voir mon communiqué du 12 octobre), le cabinet du Premier ministre français reconnaissait qu'il avait été demandé à un « collectif » d'associations de « faire des propositions sur ce qui peut être fait en termes de réparations ». Rien de moins ! Français, à vos portefeuilles...

Peut-être pourrait-on suggérer à Monsieur le Premier ministre de mettre particulièrement à contribution les habitants de sa bonne ville de Nantes, elle qui fut une capitale de la Traite et dont les électeurs apportent régulièrement leurs suffrages au parti socialiste...

La question des réparations est régulièrement posée depuis que, sous un Président de « droite » et un Premier ministre de gauche, les députés votèrent à **l'unanimité et en première lecture**, la loi dite « Taubira », loi qui fut définitivement adoptée le 10 mai 2001.

Jacques Chirac décida ensuite que ce même 10 mai, serait désormais célébrée la « Journée des mémoires de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions ». Cette décision plus qu'insolite rompait avec une sage pratique voulant, sauf exception, que des dates du passé soient toujours choisies pour célébrer les événements historiques. Or, avec le 10 mai, ce fut une date du présent qui allait permettre de commémorer des événements du passé.

Pourquoi ne pas avoir choisi le 27 avril, date anniversaire de l'abolition de l'esclavage en France (27 avril 1848) pour célébrer cette « Journée des mémoires de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions » ? L'air du temps y fut naturellement pour quelque chose...

Il est d'ailleurs proprement stupéfiant de devoir constater que, littéralement couchés devant le politiquement correct, **tous** les députés de « droite », je dis bien **TOUS**, votèrent cette loi qui ne dénonce pourtant qu'une seule Traite esclavagiste, celle qui fut pratiquée par les seuls Européens, loi qui passe sous silence le rôle des royaumes esclavagistes africains et la traite arabo-musulmane^[1]. L'ethno-masochisme de nos « élites » semble sans limites !

Quelques années plus tard, Christiane Taubira a osé déclarer qu'il ne fallait pas évoquer la traite négrière arabo-musulmane afin que les « jeunes Arabes (...) ne portent pas sur leur dos tout le poids de l'héritage des méfaits des Arabes » (L'Express du 4 mai 2006) !!!

L'énormité de la demande concernant les réparations est telle que le gouvernement va nécessairement devoir clarifier sa position. Il est même condamné à le faire devant l'impopularité et l'incongruité d'une telle démarche. Mais, harcelé par les groupes de pression qui constituent son noyau électoral, il va devoir donner des compensations « morales » aux « associations » concernées. Nous pouvons donc nous attendre à une nouvelle rafale de mesures de repentance.

Voilà comment l'histoire est violée et comment le totalitarisme liberticide se met en place. Lentement, insidieusement, mais sûrement.

Bernard Lugan

article également publié sur <http://bernardlugan.blogspot.fr>